

QU'EST-CE QUE L'UNITÉ DE MÉDECINE DES VIOLENCES ?

L'Unité de Médecine des Violences (UMV) est une des unités du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale. Elle se trouve sur le site du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne.

L'UMV a été créée en 2005 pour faire suite au programme interdisciplinaire « C'est assez » de dépistage et de prise en charge des adultes victimes de violence.

Ce programme, qui regroupait les principaux partenaires de la problématique (le service des Urgences du CHUV, la police, la justice, le Centre LAVI et le Centre d'accueil MalleyPrairie), avait mis en évidence **le besoin d'une structure médico-légale spécialisée dans la prise en charge des adultes victimes de toutes formes de violences interpersonnelles** (conjugale, familiale, communautaire de type institutionnel ou non institutionnel).

L'UMV a une **orientation à la fois médico-légale et communautaire**. Elle suit ainsi les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de prévention de la violence. (Référence: *Preventing violence. A guide to implementing the recommendations of the World report on violence and health*. OMS: Genève, 2004)

LES MISSIONS DE L'UMV

Les activités de l'UMV se répartissent autour de trois axes principaux:

- Assurer aux adultes victimes de violence une consultation médico-légale;
- Proposer aux professionnel-le-s une offre de conseils et de formation;
- Être partie prenante de recherches de niveau académique.

LA CONSULTATION DE L'UMV

La consultation est destinée à toutes les personnes adultes victimes de violence physique et/ou psychologique, que celle-ci soit conjugale, familiale ou communautaire (p. ex. sur la voie publique ou sur le lieu de travail). La consultation offre aux victimes de violence:

- **Un accueil et une écoute attentive** leur permettant de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées;
- **Un examen clinique** centré sur les violences vécues permettant d'élaborer la documentation médico-légale (constat « de coups et blessures », photographies des blessures) qui les aidera, le cas échéant, à faire valoir leurs droits;
- **Une évaluation** de leur situation et une orientation vers les institutions et associations du réseau les mieux à même de leur venir en aide.

Innovation en Suisse, les consultations sont assurées par le personnel infirmier sous la supervision de médecins légistes. Les consultations sont confidentielles et financées par l'Etat de Vaud.

Les consultations à l'UMV ont lieu sur rendez-vous. La consultation de l'UMV est ouverte du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 08h00 à 12h00.

En téléphonant au 021 314 14 14, un rendez-vous est proposé, en principe, dans les 24 à 48 heures. La consultation se trouve au CHUV, rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne, à l'entrée du service des Urgences.

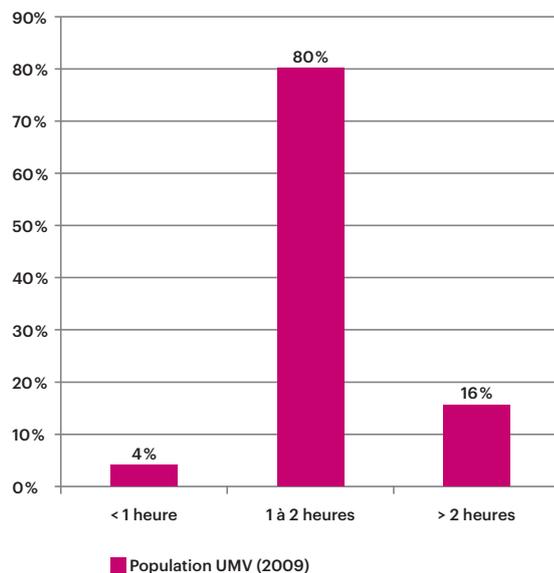
L'ACTIVITÉ DE L'UMV 2006-2009

Depuis l'ouverture de la consultation de l'UMV en 2006, le nombre de patients n'a cessé d'augmenter.

	Nbre de consultations	Nbre de patient-e-s	Nbre de consultations par patient-e
2006	529	435	1.21
2007	586	476	1.23
2008	647	501	1.29
2009	666	517	1.29

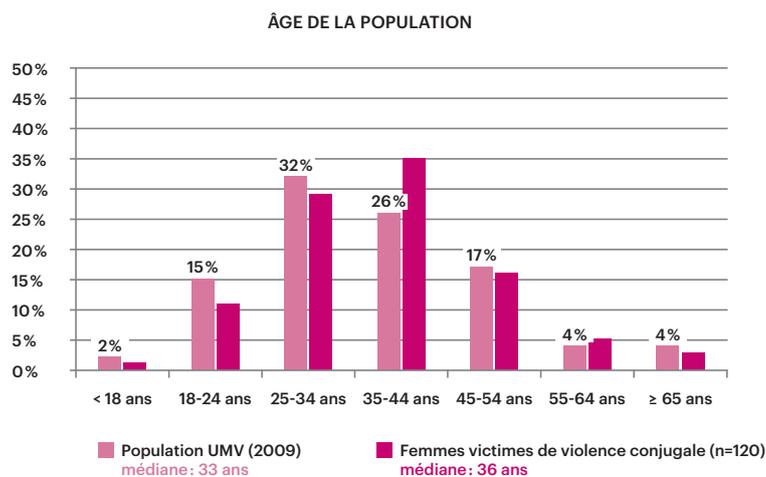
Environ 80% des consultations à l'UMV durent entre 1 et 2 heures. Les consultations « longues » de plus de 2 heures concernent essentiellement les violences conjugales ou familiales.

DURÉE DE CONSULTATION



LA POPULATION DES PATIENT·E·S DE L'UMV

La consultation accueille aussi bien des hommes (53%) que des femmes (47%) avec un âge médian de 33 ans.



En 2009, 63% des patients de l'UMV étaient Suisses ou titulaires d'un permis C, 4,3% étaient sans autorisation de séjour en Suisse.

TPOLOGIE DE L'ÉVÉNEMENT VIOLENT

Il est d'usage de subdiviser les violences interpersonnelles en deux groupes, subdivisés chacun en deux sous-groupes.

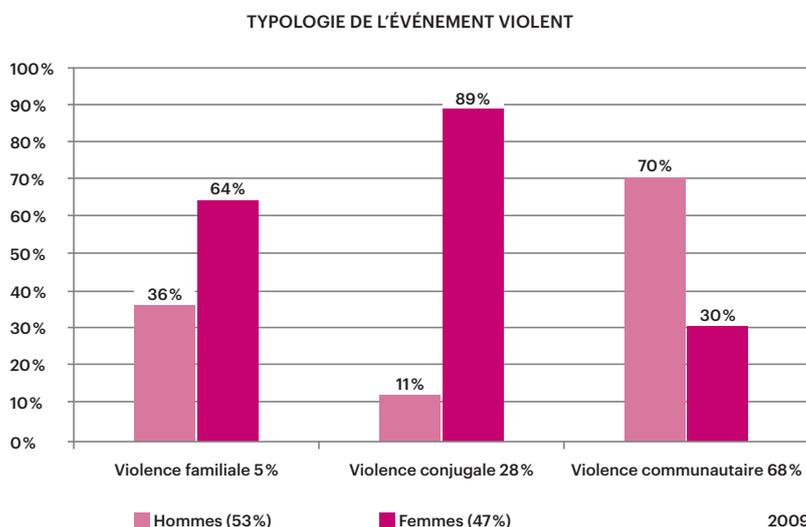
La violence domestique englobe la violence conjugale et la violence familiale.

La première survient dans le cadre d'une relation de couple, de partenariat ou de concubinage, actuelle ou passée, la seconde entre membres d'une même famille.

La violence communautaire comprend la violence institutionnelle et la violence non institutionnelle. La violence institutionnelle s'entend comme les violences survenues dans un contexte où l'auteur·e des violences a, sur la victime, une relation hiérarchique et/ou thérapeutique dominante ainsi que les violences survenues dans l'exercice d'une fonction professionnelle (Référence: Unité Interdisciplinaire de Médecine et de Prévention de la Violence, Genève).

Si chaque année le nombre de patient·e·s augmente, la répartition entre les types de violences est constante. Ainsi, environ 2/3 des situations concernent des violences communautaires, dont les victimes sont majoritairement des hommes, et environ 1/3 des situations concernent des violences familiales ou conjugales, dont les victimes sont majoritairement des femmes.

Quel que soit le type de violences, elles sont majoritairement commises par des hommes.



LE SECTEUR RECHERCHE ET FORMATION DE L'UMV

Les recherches en cours à l'UMV :

« **Les victimes d'agression par des agents de sécurité d'établissements de nuit en ville de Lausanne** »

« **Violences liées au travail: quel dispositif de prévention?** » coll. Institut Romand de Santé au Travail - SUVA

« **Actualisation du concept de formation Premalpa: prévention de la maltraitance envers les personnes âgées** » coll. Fondation Charlotte Olivier - Alter Ego Vaud - Fondation Leenards

« **Représentation de la maltraitance envers les enfants chez les enseignants des classes du primaire dans le canton de Vaud: étude préliminaire** » coll. FBM - UNIL

« **Bientraitance: rôle des activités non formelles dans la prévention de la violence chez les enfants et les jeunes** » coll. Fondation Charlotte Olivier

« **Développement d'un dispositif coordonné de prévention précoce de la maltraitance envers les enfants dans le canton de Fribourg** » coll. Service de la santé publique FR- Service de l'enfance et de la jeunesse FR- Haute école de santé FR

« **Victimes de violence: que peut faire le pharmacien d'officine?** » coll. Pharmacie de la Policlinique médicale Universitaire de Lausanne

« **Prévention de la violence domestique dans le canton de Vaud: développement du plan stratégique 2012-2016** » coll. Service de la prévoyance et de l'aide sociale - Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les formations :

Module de formation en «Soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle» au sein d'un partenariat entre CHUV et la Haute Ecole de la Santé La Source. Ce module, qui a débuté le 26 mai 2011, s'adresse aux professionnels des domaines de la santé, du social et du judiciaire qui sont confrontés dans leur activité, régulièrement ou épisodiquement, à des situations de violence.

Des formations «DOTIP» (dépistage, prise en charge et orientation des adultes victimes de violence), sont régulièrement offertes aux professionnel·le·s de la santé, de l'action socioéducative et à la police.

Des formations spécifiques sont organisées à la demande des institutions ou des groupes.